

## SYNTHESE RELATIVE AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

L'évolution du budget au titre de l'année 2019 traduit la mise en œuvre des décisions prises en matière de compétences facultatives ainsi que la montée en charge de services, d'équipements ou de compétences transférés.

Il s'inscrit également dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat portant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

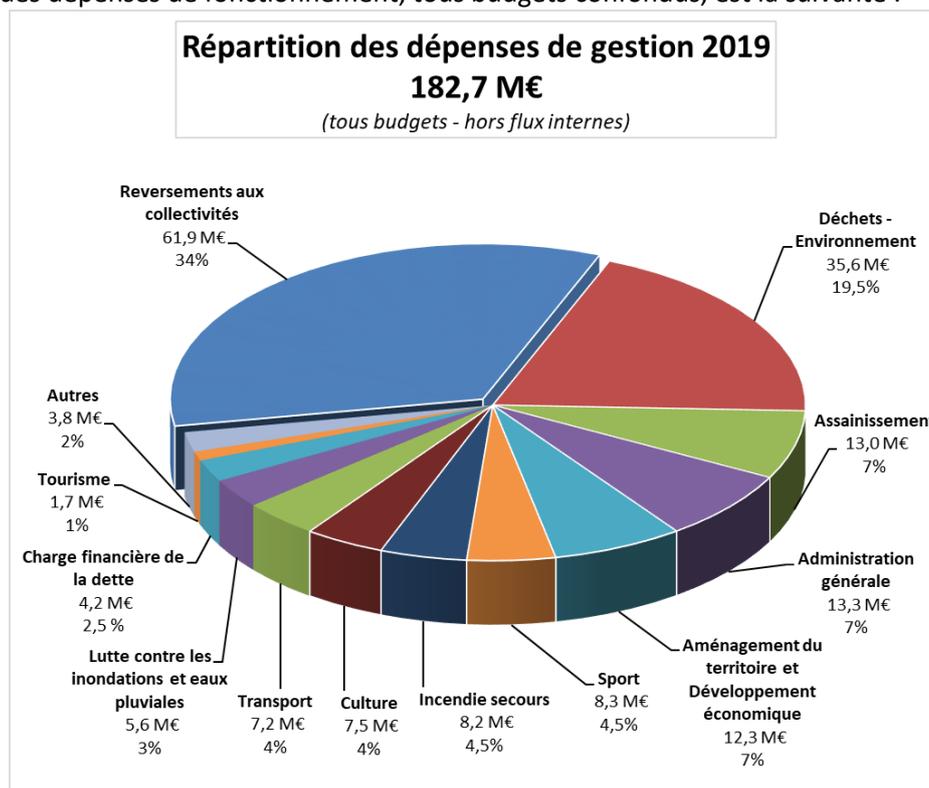
Il est équilibré, sans variation des taux d'imposition, grâce à une optimisation des prévisions de dépenses. L'effort d'investissement demeure à un niveau important et sera en grande partie autofinancé grâce notamment aux excédents cumulés de fonctionnement.

### 1) Le projet de budget primitif 2019

Le budget de la communauté se décompose en :

- ✓ 1 Budget principal M14,
- ✓ 8 Budgets annexes M14 d'aménagement ou de services (dont l'équilibre peut être assuré par le budget principal),
- ✓ 1 budget annexe M49 assainissement collectif,
- ✓ 1 budget annexe M49 assainissement non collectif,
- ✓ 1 budget annexe M4 archéologie fouilles,
- ✓ 1 budget annexe M4 énergie photovoltaïque,
- ✓ 1 budget annexe M4 exploitation du quai de Guarbecque.

La répartition des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, est la suivante :



(Autres : jeunesse, social, santé, ram, gens du voyage, espaces verts, éclairage public, voiries...)

## A) Les principales ressources du budget principal :

L'ensemble des chiffres repris ci-dessous s'entendent à taux de fiscalité constants.

Les bases fiscales ont été notifiées le 15 mars dernier et ont donc intégrées dans ce projet de budget.

Les dotations n'ont pas été notifiées et sont donc estimées en collaboration avec le cabinet Klopfer.

### 1) Fiscalité ménages :

#### Les Taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti :

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation (TH) = **16,97 %**

Taxe Foncier Bâti (TFB) = **4,55 %**

Foncier Non Bâti (TFNB)= **19,12 %**

Seuls les locaux d'habitation sont désormais actualisés forfaitairement suivant l'inflation constatée soit, + **2,20 %**. Une augmentation prévisionnelle des bases physiques de + **1,1 %** est constatée pour la **taxe d'habitation**.

Les bases de **foncier bâti** augmentent globalement de **+2,18 %** en y incluant l'actualisation (+2,20 %) des bases des locaux d'habitation, la croissance des bases physiques et la baisse des bases des locaux professionnels.

Les bases physiques de **foncier non bâti** baissent de **-0,19 %** compte tenu de l'actualisation de **+2,20 %**

Taxe d'habitation (TH) = **43,150 M€ (+1,361 M€)**

Taxe Foncier Bâti (TFB) = **10,415 M€ (+0,235 M€)**

Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) = **0,845 M€ (+0,017 M€)**

La collectivité percevra en outre la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TaFNB) pour un montant estimé à **0,320 M€**.

#### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

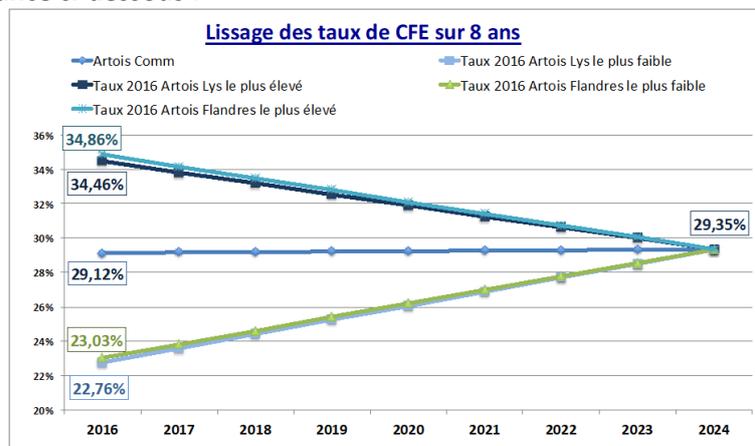
Le taux de Teom est à 0 %. Aucun produit n'est prévu.

### 2) Fiscalité professionnelle :

La communauté perçoit l'intégralité de la fiscalité économique depuis le 1er janvier 2017.

#### Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Le taux moyen pondéré est de **29,35 %**. Compte tenu de la période de lissage de **8 ans**, le **taux prévisionnel évoluera selon la tendance ci-dessous :**



Le montant global de CFE attendu est estimé à **24,490 M€, en baisse par rapport à 2018 (24,576 M€)**, du fait :

- De la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (baisse des bases

attendue sur un tiers des bases totales),

- D'une stagnation prévisionnelle de l'évolution des bases des entreprises dominantes,
- De l'exonération de cotisation minimum des entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 5 000 € (une compensation sera versée par l'Etat à ce titre).

#### **Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :**

Cet impôt, dont le taux est national, est réparti entre les régions, les départements et les communes et intercommunalités. Il concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Le montant attendu de CVAE est **de 10,684 M€** en hausse (10,260 M€ en 2018) compte tenu d'une meilleure conjoncture économique en 2017.

#### **Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) :**

Les IFER connaissent une progression régulière en fonction de l'inflation et du développement des réseaux. Ils concernent essentiellement les entreprises gestionnaires de réseaux de gaz, d'électricité, de téléphonie et d'éoliennes terrestres.

Le montant attendu d'IFER est **de 1,210 M€** (1,195 M€ en 2018).

#### **Taxe sur les Surfaces Commerciales :**

Sont soumises à cette taxe, les entreprises ayant une surface commerciale supérieure à 400 m<sup>2</sup> et un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 €.

Le coefficient de TASCOM passe de 1,15 à 1,20 à compter de 2019.

Le produit attendu est de **3,672 M€** (3,520 M€ en 2018).

### **3) Les dotations et allocations compensatrices de fiscalité :**

Les estimations de dotations ont été réalisées par le Cabinet Michel Klopfer.

#### **Dotation d'intercommunalité :**

La réforme de la dotation d'intercommunalité est désormais calculée **après déduction** de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CDRP) de **7,682 M€**.

En 2018, la communauté a perçu **26,1 € par habitant** (nette de CDRP). Après réforme, la dotation calculée serait de **21,4 €/hab**. Néanmoins compte tenu de la création d'une garantie liée au niveau du coefficient d'intégration fiscale (CIF) **supérieur à 35 % et d'un CIF attendu pour la Cabbalr à 41 %**, **la dotation est maintenue à 26,1 €/hab**. Tant que le CIF est supérieur à 35 %, la garantie à 100 % s'applique. S'il est inférieur à 35 %, la garantie à 95 % (qui existait déjà) s'appliquerait chaque année.

**La dotation 2019 est donc estimée à 7,370 M€**. Une légère érosion pourrait intervenir à l'avenir du fait de la très faible évolution de la population communautaire nettement inférieure à l'évolution nationale.

#### **Dotation de compensation :**

La baisse annuelle de cette dotation sert de variable d'ajustement de l'enveloppe normée et contribue essentiellement au financement de la hausse des dotations de péréquation communale au sein de la DGF.

La dotation est estimée à **14,000 M€ en baisse de -2,4 %, soit - 0,344 M€** (après des baisses successives de -2,10 % en 2018, -2,73 % en 2017, -1,94 % en 2016, -2,18 % en 2015, -1,08 % en 2014, -1,83 % en 2013, -1,45 % en 2012).

#### **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (DCTRP)**

Le FNGIR est figé à hauteur de **26,953 M€**. Après l'instauration par la loi de finances 2018 d'un prélèvement (-0,700 M€ pour la communauté) finalement non appliqué, la **DCTRP (14,160 M€) subit une première ponction de -0,068 M€ du fait de son intégration dans les variables d'ajustement de la DGF**.

#### **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

L'enveloppe du FPIC est figée à 1 Md€.

Le territoire bénéficierait en **2019** d'un reversement estimé à **8,410 M€, en légère progression**, compte tenu de la diminution importante des garanties de reversement attribuées en 2018 du fait de la perte de l'éligibilité au Fpic de certains territoires.

Cette enveloppe est répartie entre la communauté et ses communes membres en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Celui-ci étant estimé à 41 % pour 2019, la **communauté** percevrait **3,448 M€** et les **communes 4,962 M€**.

#### Allocations compensatrice de fiscalité :

Le montant des allocations compensatrices pour le foncier est stable (**0,052 M€** contre 0,048 M€ en 2018). En revanche, il augmente de **+ 0,243 M€** essentiellement suite à la mise en œuvre de l'exonération de cotisation minimum de CFE pour les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 5000 €.

Enfin, les allocations relatives à la taxe d'habitation au titre de l'exonération des personnes de condition modeste s'élèvent à **2,531 M€** (contre 2,410 M€ en 2018).

#### Taxe sur les friches commerciales :

Votée en 2018 dans le but de limiter les friches commerciales, une estimation de produit de **0,150 M€** a été prévue au budget primitif.

### 4) Autres principales recettes :

#### Redevance spéciale :

Ce dispositif consiste à facturer la collecte et le traitement des déchets non ménagers aux professionnels et aux administrations qui ont contractualisé avec la communauté.

Un produit global de **1,600 M€** est reconduit.

#### Produits des services :

Le montant des recettes attendues est de **4,771 M€** (dont 2,280 M€ issus des activités de valorisation des déchets).

#### Subventions et participations :

Un certain nombre de programmes sont subventionnés à hauteur d'environ **2,340 M€ (Europe, Région, Département, Etat, CAF, Agence de l'Eau...)**

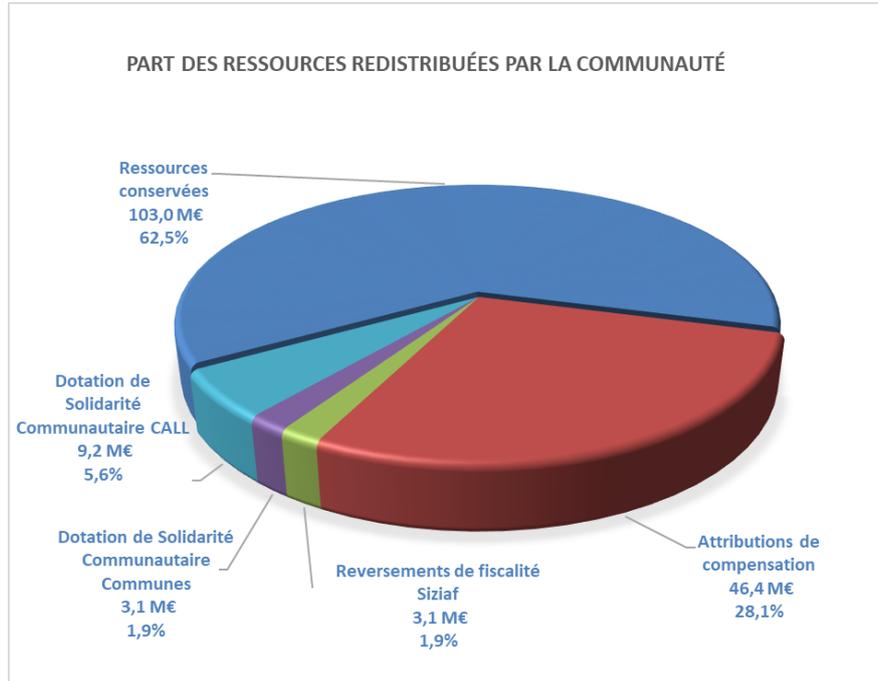
Les soutiens apportés par les éco-organismes au tri des déchets sont par ailleurs estimés à **3,850 M€**.

## B) Synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	Budget total 2018	Recettes attendues en 2019		
	Montant	évolution en %	évolution brute	recette estimée
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>176,45</b>	<b>1,83%</b>	<b>3,22</b>	<b>179,67</b>
<b>Chapitre 73 - Fiscalité</b>	123,85	1,88%	2,33	126,18
<b>Chapitre 74 - Dotations</b>	43,39	3,31%	1,44	44,83
<b>Chapitre 70 - Produits services</b>	6,05	5,26%	0,32	6,37
<b>Chapitre 75 - Produits courants</b>	0,35	22,57%	0,08	0,43
<b>Chapitre 76 - Produits financiers</b>	0,01	350,70%	0,02	0,03
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	1,43	-48,93%	-0,70	0,73
<b>Chapitre O13 - Remboursement de charges</b>	1,36	-19,12%	-0,26	1,10

La progression attendue est de **+3,22 M€** soit **+1,83 %**.

Il est par ailleurs important de préciser que **sur 100 €** de fiscalité et de dotations perçus (hors subventions et recettes affectées), la communauté n'en conserve que **62,5 € (62,7 € en 2018)**. En effet, elle reverse **28,1 € (idem 2018)** au titre des attributions de compensation mais également **5,6 €** à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, **1,9 €** au Siziaf et **1,9 €** au titre de la dotation de solidarité des 100 communes.



La Dotation de Solidarité des Communes intègre la part relative à l'éolien.

La Dotation de Solidarité CALL correspond aux accords de partage de fiscalité existants antérieurement à la création de la communauté.

Le reversement de fiscalité au Siziaf, conformément à ses statuts, permet de le doter d'un budget de fonctionnement.

Par ailleurs, sur la part des ressources qu'elle conserve, la communauté finance des aides à l'investissement à hauteur de **30,4 €/hab en 2019** pour :

- Les fonds de concours aux communes : **16,4 €/hab**,
- L'amélioration de l'habitat : **8,7 €/hab** (hors délégation anah),
- Les développement économique : **3,9 €/hab**,
- La transition écologique : **0,7 €/hab**,
- Le déploiement de la fibre optique : **0,6 €/hab**.

## **C) Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :**

### **1) La structure des dépenses :**

La structure des dépenses évolue légèrement depuis 2017 compte tenu notamment du transfert d'équipements (baisse des reversements de fiscalité et augmentation des charges de personnel). Les charges à caractère général sont relativement stables et les autres charges (subventions) en légère progression.

Type de dépenses	Année		
	2017	2018	2019
Reversements de fiscalité	40%	38%	37%
Charges de personnel	22%	24%	25%
Charges à caractère général	22%	21%	21%
Autres charges de gestion courante	15%	16%	16%
Charges financières	1%	1%	1%
Charges exceptionnelles	0,39%	0,14%	0,15%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## 2) L'évolution des dépenses :

L'évolution globale des dépenses prévisionnelles est en hausse de **+5,63 M€** soit **3,48 %**.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES REELLES DU BUDGET PRINCIPAL				
Chapitre	Budget total 2018 hors restes à réaliser 2017	Prévision Budget Primitif 2019	Evolution 2019/2018	
			Evolution brute	en %
<b>Total dépenses de fonctionnement réelles</b>	<b>161,82</b>	<b>167,45</b>	<b>5,63</b>	<b>3,48%</b>
Chapitre 011 - charges à caractère général	34,57	35,42	0,85	2,47%
Chapitre 012 - charges de personnel	39,49	42,05	2,56	6,48%
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	25,11	26,22	1,11	4,44%
Chapitre 014 - reversement de fiscalité	61,03	62,06	1,03	1,68%
Chapitre 66 - charges financières	1,40	1,46	0,06	4,20%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	0,22	0,24	0,02	9,78%

Les principales évolutions sont les suivantes :

**Chapitre 011 – charges à caractère général : + 0,85 M€**

- Les principales augmentations portent sur :

- ✓ L'extension de la collecte des déchets verts (+0,400 M€),
- ✓ L'harmonisation et le renforcement du service Eaux pluviales (+0,500 M€),
- ✓ L'augmentation du prix des carburants (+0,172 M€),
- ✓ L'augmentation du coût de l'énergie (+0,147 M€),
- ✓ La rémunération du délégataire gérant l'équipement d'accueil des animaux (+0,400 M€) compensé par une recette supplémentaire de remboursement de mise à disposition de l'équipement et des personnels,
- ✓ Les prévisions relatives à l'entretien du patrimoine, aux autres services extérieurs, aux études, assurances et frais divers sont optimisées de -0,800 M€.
- ✓ Les variations à la baisse de articles 60611 (eau) ou à la hausse des articles 6282 (gardiennage) et 6283 (nettoyage des locaux) s'expliquent par des transferts de crédits avec l'article 611 (prestations)

**Chapitre 012 – charges de personnel : + 2,56 M€**

- Les principales augmentations de charges de personnel portent sur :

- ✓ Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) et le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour **+1,265 M€**,
- ✓ L'effet des recrutements 2018 et 2019 pour **1,400 M€**,
- ✓ L'intégration des agents de collecte et des agents transférés pour **0,395 M€**,
- ✓ L'effet de l'extension du service de collecte des déchets verts pour **0,180 M€**,

Par ailleurs, une réduction du recours aux agents non titulaires et aux heures supplémentaires est prévue pour **- 0,250 M€**. La réduction des garanties couvertes par l'assurance indemnisant les absences du personnel permet également de baisser la prévision de dépenses de **- 0,400 M€** (une moindre recette est prévue par ailleurs pour -0,330 M€).

**Chapitre 65 – autres charges courantes : +1,11 M€**

- l'augmentation concerne les contributions obligatoires suivantes :

- ✓ SMTAG = **+0,630 M€**,
- ✓ SDIS = **+0,144 M€**,
- ✓ Symsagel = **+0,026 M€**,

Mais aussi la subvention d'équilibre aux budgets annexes pour + **0,183 M€** et la subvention d'équilibre au CIAS de **0,105 M€** (dont une partie des frais supportés par le budget principal sera facturée au budget du CIAS).

- l'enveloppe des subventions à destination des tiers privés est relativement stable à **4,824 M€** (4,879 M€ attribués en 2018).

#### **Chapitre 014 – reversement aux collectivités : + 1,03 M€**

- l'évolution est notamment liée :

- ✓ à l'ajustement des attributions de compensation provisoires intégrant les évaluations en matière de compétences facultatives (+0,681 M€),
- ✓ au reversement conventionnel de fiscalité au Siziaf (+0,220 M€),
- ✓ à l'ajustement de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire à 3 M€,
- ✓ à l'ajustement du reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal (+0,020 M€)

#### **Chapitre 66 – charges financières : +0,06 M€**

- la charge financière inclut une régularisation de remboursement (2017-2018) de charges d'emprunts reprises suite au transfert des piscines, des zones et des aires d'accueil des gens du voyage.

#### **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : +0,021 M€**

- la prévision est stable et permet de notamment de faire face aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

### **3) L'épargne brute :**

L'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses réelles, permet à la fois de rembourser la dette et d'autofinancer les investissements.

Pour l'année 2019, elle est de **12,2 M€**, en baisse (14,6 M€ en 2018) du fait d'une augmentation plus rapide des dépenses par rapport aux recettes.

Cette épargne brute couvre la dotation aux amortissements nette de **7,2 M€** (dépenses 042-recettes 042) et permet de dégager une prévision de virement à la section d'investissement de **5,0 M€**.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) constaté est de **6,80 %** et de **9,17 %** en neutralisant les attributions de compensation ce qui nécessitera un recours à l'emprunt plus important. A noter que le niveau d'endettement actuel est très satisfaisant compte tenu du désendettement observé ces dernières années.

### **4) Les budgets annexes dont l'équilibre peut être assuré par le budget principal :**

Tous les budgets sont équilibrés afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital par des ressources propres.

#### **1) Budget annexe Zones à vocation économique :**

Ce budget d'aménagement comprend l'aménagement de zones à vocation économique sur l'ensemble du territoire (acquisition foncière, études, fouilles, travaux d'aménagement).

Les aménagements initialement imputés au chapitre 011 ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous car transférées en section d'investissement chaque année par opération d'ordre budgétaire (comptabilité de

stocks). Seule la prévision des cessions affectée à leur financement est reprise. De moindres recettes sont attendues mais couvrent largement le remboursement en capital de la dette.  
 Aucune subvention du budget principal n'est prévue.

<b>Budget annexe Zones à vocation économique</b>			
<b>Résultat prévisionnel</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
70 produits services, ventes	7 604 000	2 716 500	-64%
74 dotations et participations	120 000	0	-100%
<b>Produits de gestion</b>	<b>7 724 000</b>	<b>2 716 500</b>	<b>-65%</b>
<b>Charges de gestion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>7 724 000</b>	<b>2 716 500</b>	<b>-65%</b>
66 charges financières	442 000	459 100	4%
<b>Résultat financier</b>	<b>-442 000</b>	<b>-459 100</b>	<b>4%</b>
67 charges exceptionnelles	8 000	0	-100%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-8 000</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>7 274 000</b>	<b>2 257 400</b>	<b>-69%</b>

## 2) Budget annexe Bâtiments à vocation économique :

Ce budget comprend tous les bâtiments à vocation économique (centres de recherche, bâtiments relais, pôles artisanaux, pépinières...) loués directement à des tiers ou gérés par un délégataire de service public pour les pépinières ex-Artois Comm.

Les dépenses sont en baisse tandis que les recettes progressent.

Le résultat prévisionnel de **+0,240 M€** et la dotation nette aux amortissements couvrent le remboursement de la dette qui est en hausse.

La subvention d'équilibre du budget principal est prévue à hauteur de **1,352 M€** (1,254 M€ en 2018).

<b>Budget annexe Bâtiments à vocation économique</b>			
<b>Résultat prévisionnel</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
75 autres produits de gest. courante	3 142 450	3 352 300	7%
<b>Produits de gestion</b>	<b>3 142 450</b>	<b>3 352 300</b>	<b>7%</b>
011 charges à caractère général	1 089 250	999 500	-8%
65 autres charg. gestion courante	25 000	20 000	-20%
<b>Charges de gestion</b>	<b>1 114 250</b>	<b>1 019 500</b>	<b>-9%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>2 028 200</b>	<b>2 332 800</b>	<b>15%</b>
66 charges financières	346 200	371 700	7%
<b>Résultat financier</b>	<b>-346 200</b>	<b>-371 700</b>	<b>7%</b>
67 charges exceptionnelles	20 000	20 000	0%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-20 000</b>	<b>-20 000</b>	<b>0%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-2 327 000	-2 301 100	-1%
042 transferts de charges	665 000	600 000	-10%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>240 000</b>	

### 3) Budget annexe Ecoquartier des Alouettes Bruay :

Ce budget d'aménagement est stable par rapport à 2018 et la subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de **0,389 M€** (0,527 M€ en 2018).

Budget annexe Aménagement secteur gare Bruay- Ecoquartier des Alouettes Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolution 2018/2019
70 produits services, ventes	170 000	400 000	135%
75 autres produits de gest. courante	616 800	388 900	-37%
<b>Produits de gestion</b>	<b>786 800</b>	<b>788 900</b>	<b>0%</b>
011 charges à caractère général	104 000	121 400	17%
<b>Charges de gestion</b>	<b>104 000</b>	<b>121 400</b>	<b>17%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>682 800</b>	<b>667 500</b>	<b>-2%</b>
66 charges financières	160 800	144 500	-10%
<b>Résultat financier</b>	<b>-160 800</b>	<b>-144 500</b>	<b>-10%</b>
67 charges exceptionnelles	2 000	1 000	-50%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 000</b>	<b>-1 000</b>	<b>-50%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>520 000</b>	<b>522 000</b>	<b>0%</b>

### 4) Budget annexe Loisinord :

Ce budget comprend la gestion des équipements de Loisinord : stade de glisse et stade nautique à Noeux-les-Mines.

La principale évolution porte sur la régularisation du remboursement à la ville d'une charge de dette au titre des années 2014-2018.

La subvention d'équilibre est inscrite donc transitoirement en hausse à **1,746 M€** (contre 1,515 M€ en 2018).

Budget annexe Loisinord Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolution 2018/2019
70 produits services, ventes	331 500	327 000	-1%
75 autres produits de gest. courante	1 516 300	1 751 270	15%
013 atténuation de charges	33 000	38 000	15%
<b>Produits de gestion</b>	<b>1 880 800</b>	<b>2 116 270</b>	<b>13%</b>
011 charges à caractère général	493 200	457 000	-7%
012 charges de personnel	1 121 200	1 140 000	2%
65 autres charg. gestion courante	5 500	4 000	-27%
<b>Charges de gestion</b>	<b>1 619 900</b>	<b>1 601 000</b>	<b>-1%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>260 900</b>	<b>515 270</b>	<b>97%</b>
66 charges financières	24 900	170 270	584%
<b>Résultat financier</b>	<b>-24 900</b>	<b>-170 270</b>	<b>584%</b>
67 charges exceptionnelles	53 000	6 000	-89%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-53 000</b>	<b>-6 000</b>	<b>-89%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-200 000	-306 000	53%
042 transferts de charges	17 000	67 000	294%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	

**5) Budget annexe Parc d'activités du Fauquethun :**

Ce budget comprend l'aménagement de la zone du Fauquethun à St Venant. Le montant prévisionnel des cessions des terrains aménagés équilibre la couverture du remboursement de la dette. Il sera ajusté en cours d'année le cas échéant.

Aucune subvention du budget principal n'est prévue.

<b>Budget annexe Fauquethun</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
70 produits services, ventes	119 500	109 500	-8%
<b>Produits de gestion</b>	<b>119 500</b>	<b>109 500</b>	<b>-8%</b>
011 charges à caractère général	5 000	5 000	0%
<b>Charges de gestion</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>114 500</b>	<b>104 500</b>	<b>-9%</b>
66 charges financières	1 000	1 000	0%
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 000</b>	<b>-1 000</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>113 500</b>	<b>103 500</b>	<b>-9%</b>

**6) Budget annexe Bâtiment commercial Amettes :**

Ce bâtiment à vocation commerciale situé à Amettes est libre d'occupant actuellement. La prévision de loyers permet d'assurer le remboursement en capital des emprunts.

<b>Budget annexe Bâtiment commercial Amettes</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
75 autres produits de gest. courante	31 500	25 260	-20%
<b>Produits de gestion</b>	<b>31 500</b>	<b>25 260</b>	<b>-20%</b>
011 charges à caractère général	5 900	5 000	-15%
<b>Charges de gestion</b>	<b>5 900</b>	<b>5 000</b>	<b>-15%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>25 600</b>	<b>20 260</b>	<b>-21%</b>
66 charges financières	9 350	6 800	-27%
<b>Résultat financier</b>	<b>-9 350</b>	<b>-6 800</b>	<b>-27%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-300</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>15 950</b>	<b>13 460</b>	<b>-16%</b>

**7) Budget annexe Zone du Plantin Lillers :**

Ce budget concerne exclusivement l'aménagement de la zone du Plantin à Lillers (comptabilité de stocks). Aucune prévision n'est inscrite en dehors de la constatation du stock de terrains aménagés.

**8) Budget annexe Zone de La Haye Lillers :**

Ce budget concerne exclusivement l'aménagement de la zone de La Haye à Lillers (comptabilité de stocks). Il comprend le remboursement de 3 emprunts et une prévision de cession de terrains aménagés.

<b>Budget annexe zone La Haye Lillers</b>			
Chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolution 2018/2019
70 produits services, ventes	128 100	124 330	-3%
<b>Produits de gestion</b>	<b>128 100</b>	<b>124 330</b>	<b>-3%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>128 100</b>	<b>124 330</b>	<b>-3%</b>
66 charges financières	22 500	16 530	-27%
<b>Résultat financier</b>	<b>-22 500</b>	<b>-16 530</b>	<b>-27%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>105 600</b>	<b>107 800</b>	<b>2%</b>

## 5) Les budgets annexes autonomes :

### 1) Budget annexe Assainissement collectif :

Le budget est équilibré avec les tarifs 2019 votés par délibération du 12 décembre 2018.

<b>Budget annexe Assainissement collectif</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
Chapitre	BP 2018	BP 2019	Evolution 2018/2019
70 produits services, ventes	18 115 000	18 615 000	3%
74 dotations et participations	1 044 400	1 260 000	21%
75 autres produits de gest. courante	300 000	300 000	0%
013 atténuation de charges	52 000	50 000	-4%
<b>Produits de gestion</b>	<b>19 511 400</b>	<b>20 225 000</b>	<b>4%</b>
011 charges à caractère général	10 025 100	10 518 200	5%
012 charges de personnel	1 610 000	1 690 000	5%
65 autres charg. gestion courante	370 000	390 000	5%
014 atténuation de produits	0	10 000	100%
<b>Charges de gestion</b>	<b>12 005 100</b>	<b>12 608 200</b>	<b>5%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>7 506 300</b>	<b>7 616 800</b>	<b>1%</b>
76 produits financiers	4 000	0	-100%
66 charges financières	1 560 000	1 407 000	-10%
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 556 000</b>	<b>-1 407 000</b>	<b>-10%</b>
77 produits exceptionnels	6 000	5 000	-17%
67 charges exceptionnelles	370 000	387 000	5%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-364 000</b>	<b>-382 000</b>	<b>5%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-4 481 000	-4 443 000	-1%
042 transferts de charges	900 000	800 000	-11%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 005 300</b>	<b>2 184 800</b>	<b>9%</b>

Les principales évolutions portent sur :

En recettes :

- harmonisation tarifaire et évolution des consommations **+0,400 M€**,
- primes d'épuration de l'Agence de l'Eau **+ 0,200 M€** même si une baisse est à prévoir pour les prochaines années.

En dépenses :

- charges à caractère général **+0,500 M€** suite à la mise en œuvre de services renforcés à travers les délégations de services publics et la régie,
- charges de personnel **+0,080 M€** pour le GVT et le PPCR.

Le résultat prévisionnel est en hausse et permet d'envisager d'autofinancer davantage les investissements programmés et de réduire l'emprunt prévisionnel. Ceci d'autant plus qu'une régularisation de TVA sur les travaux d'assainissement de l'ex-CCAF (station d'épuration et extension de réseaux) est attendue à hauteur de **1,8 M€**.

## 2) Budget annexe Assainissement non collectif :

Le budget est équilibré avec les tarifs 2018 votés par délibération du 12 décembre 2018.

<b>Budget annexe Assainissement non collectif</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
70 produits services, ventes	512 000	526 000	3%
74 dotations et participations	22 700	0	-100%
75 autres produits de gest. courante	324 000	200 000	-38%
013 atténuation de charges	12 000	12 000	0%
<b>Produits de gestion</b>	<b>870 700</b>	<b>738 000</b>	<b>-15%</b>
011 charges à caractère général	80 300	82 800	3%
012 charges de personnel	450 000	442 300	-2%
65 autres charg. gestion courante	324 600	201 000	-38%
<b>Charges de gestion</b>	<b>854 900</b>	<b>726 100</b>	<b>-15%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>15 800</b>	<b>11 900</b>	<b>-25%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
67 charges exceptionnelles	5 000	4 600	-8%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-5 000</b>	<b>-4 600</b>	<b>-8%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-10 800	-7 300	-32%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

La principale évolution porte sur l'ajustement de la prévision relative à la délégation des aides de l'Agence de l'Eau réduite de **0,124 M€** tant en dépenses qu'en recettes car il est acquis qu'en l'état actuel de nos interventions, elle ne peut plus être mise en œuvre à compter de 2019. La prévision concerne le solde des dossiers 2018.

Par ailleurs, ce budget appelle à la vigilance compte tenu du niveau des recettes encaissées en 2018. Il apparaît structurellement déficitaire.

Le résultat serait égal à 0.

## 3) Budget annexe Fouilles archéologiques :

Le budget fouilles ne comprend pas de prévisions dans le cadre du budget primitif. Les crédits seront ouverts en fonction de l'effectivité de l'activité commerciale de fouilles.

## 4) Budget annexe Energie photovoltaïque :

Malgré son caractère plus qu'accessoire, ce budget est conservé en l'état pour satisfaire à la réglementation. Aucune évolution n'est proposée.

<b>Budget annexe Energie photovoltaïque</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Evolution 2018/2019</b>
70 produits services, ventes	20 000	20 000	0%
<b>Produits de gestion</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0%</b>
011 charges à caractère général	10 000	10 000	0%
<b>Charges de gestion</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
67 charges exceptionnelles	10 000	10 000	0%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

#### 5) Budget annexe Quai de Guarbecque :

Ce budget concerne l'exploitation commerciale du Quai de Guarbecque utilisé par des chargements/déchargements de péniches.

Les principales évolutions portent sur une augmentation des frais de personnel et l'ajustement tarifaire nécessaire à l'équilibre.

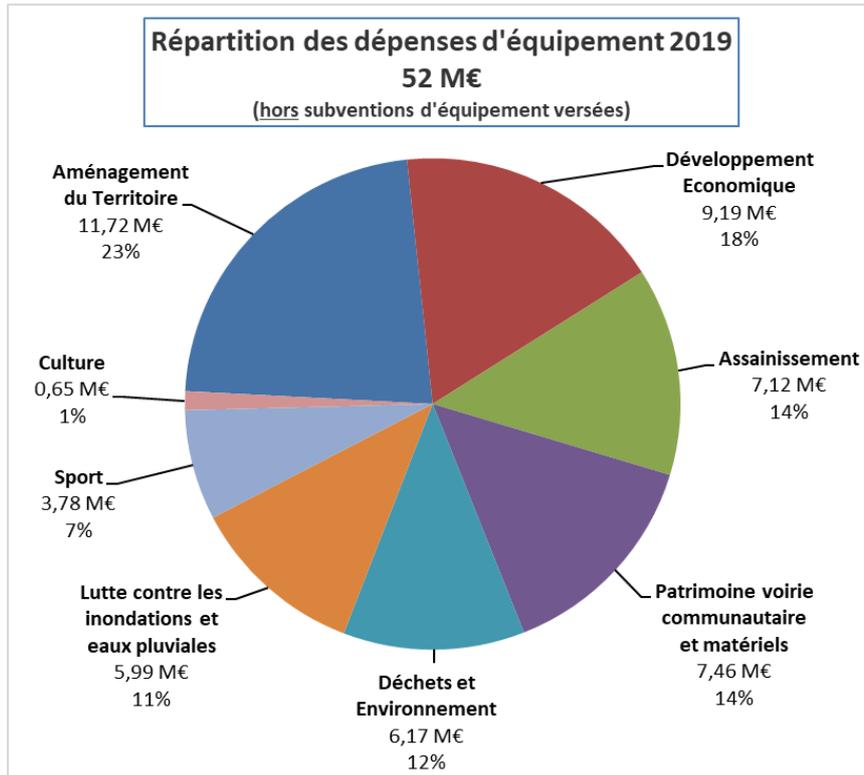
<b>Budget annexe Quai Guarbecque</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Evolution 2019/2018</b>
70 produits services, ventes	68 000	68 000	0%
<b>Produits de gestion</b>	<b>68 000</b>	<b>68 000</b>	<b>0%</b>
011 charges à caractère général	27 600	23 600	-14%
012 charges de personnel	30 000	35 000	17%
<b>Charges de gestion</b>	<b>57 600</b>	<b>58 600</b>	<b>2%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>10 400</b>	<b>9 400</b>	<b>-10%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
67 charges exceptionnelles	0	3 000	100%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-3 000</b>	<b>0%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-6 400	-6 400	0%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>

#### 6) Les principaux investissements 2019 :

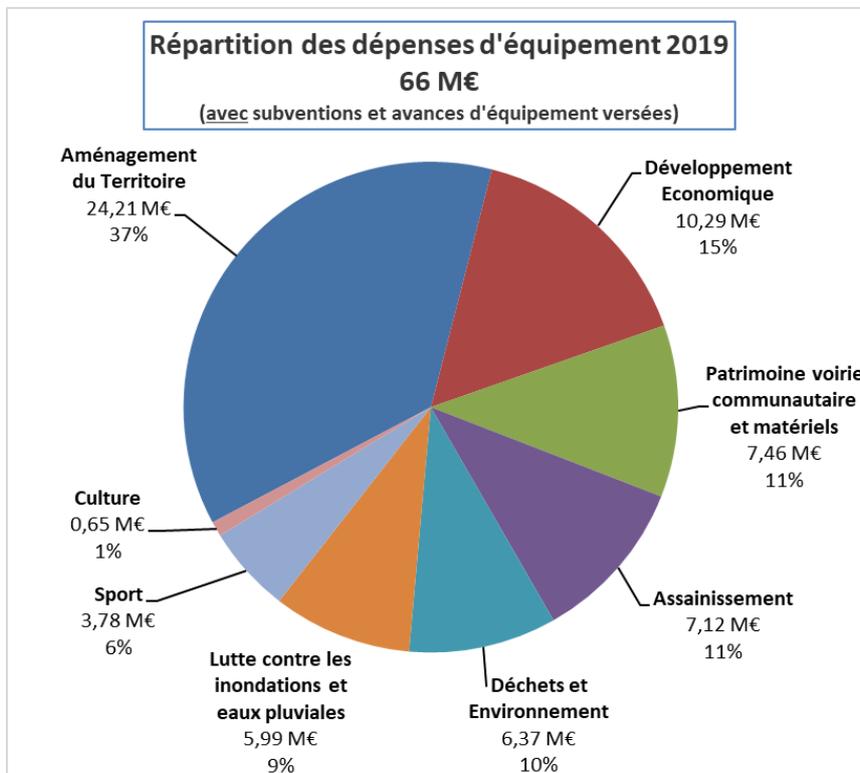
L'essentiel des projets fait l'objet d'une autorisation de programme ou d'un engagement pluriannuel. Ainsi, seul le crédit de paiement 2019 est inscrit au budget primitif. Certains programmes ont par ailleurs fait l'objet de restes à réaliser 2019 qui seront intégrés dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Ces investissements sont financés à la fois par des dotations (fctva essentiellement), des subventions des partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Adème, Fde, Agence de l'Eau...), des subventions liées à la délégation d'aide à la pierre mais également par l'autofinancement et l'emprunt. La prévision d'emprunt fera l'objet d'une correction avec la reprise au budget supplémentaire des résultats 2018. A ce stade, le besoin de financement à couvrir par l'emprunt serait de l'ordre de 11 M€.

Ci-dessous, la répartition tous budgets confondus des dépenses d'équipement 2019 (chapitre 20-21-23) et des aménagements de zones, hors subventions d'équipement versées. Il s'agit des investissements propres de la communauté.



L'enveloppe des subventions (ou avances) d'équipement versées aux communes et aux tiers est prévue à hauteur de **13,8 M€** (dont 0,500 d'avances remboursables). La répartition des dépenses d'équipement totales est donc la suivante :



Le détail des principales dépenses d'investissement est le suivant :

### Aménagement du Territoire : 24,2 M€ :

- **Etudes et Travaux 10,8 M€ :**
  - Pôles gares : 2,3 M€ (subventionnés)
  - Aménagement fluvial et fluvestre : 2,0 M€ (subventionnés)
  - Travaux schéma électromobilité : 0,6 M€ (subventionnés)
  - Modes doux du bhns : 0,8 M€
  - Ecoquartier des Alouettes : 2,5 M€ (subventionnés)
  - Aires d'accueil gens du voyage : 0,6 M€
  - Cité des électriciens : 1,7 M€ (subventionnés)
  - Préservation Fosse 1 : 0,2 M€
- **Enveloppe pour droit de préemption foncier : 1 M€**
- **PLU et SCOT : 0,1 M€**
- **Subventions d'équipement : 12,4 M€**
  - Habitat : 7,6 M€ (5,2 M€ en recettes)
  - Communes Anru : 0,8 M€
  - Fonds de concours communes hors Anru : 3,0 M€
  - Fonds de concours communes ex-ccne : 0,3 M€
  - Fonds de concours – Politique Ville : 0,5 M€
  - Fibre optique milieu rural : 0,2 M€

### Développement économique : 10,3 M€

**Etude, foncier, fouilles et travaux : 3,2 M€** (budget annexe)

- Zone LogisterrA26 Labourse : 0,4 M€
- Parc Futura Beuvry : 1,5 M€
- Porte Nord Bruay-La-Buissière : 0,1 M€
- Zone de Lapugnoy : 0,1 M€
- Zone de Mazinghem : 0,1 M€
- Zone de Ruitz : 0,4 M€
- Zone de La Clarence Divion : 0,2 M€
- Zone du Mont de Cocagne Isbergues : 0,2 M€

Par ailleurs, une enveloppe relative aux acquisitions foncières (1,2 M€) est prévue pour acter la cession à la communauté des parcelles aménagées dans le cadre du transfert des zones communales (loi Notre).

**Aide versées au développement d'entreprises : 1,1 M€** (subvention 0,6 M€, avance 0,5 M€)

**Bâtiments à vocation économique : 5,9 M€** (budget annexe)

- CRITTM2A département électrique tr2 : 3,9 M€ (subventionnés)
- Pôle de coopération économique  
Ecoquartier des Alouettes : 1,0 M€
- Equipements CRITTM2A : 0,4 M€
- Rénovation pépinières et autres : 0,6 M€

### Assainissement collectif : 7,1 M€ (budget annexe)

Des études et travaux subventionnées par l'Agence de l'Eau sont prévus pour **6,9 M€** auxquels s'ajoute une enveloppe pour les acquisitions foncières (**0,100 M€**) et le renouvellement d'équipements (**0,150 M€**). Les principales dépenses 2019 (travaux) sont les suivantes :

- Travaux sur les Stations d'épuration et bassins d'orage pour **0,140 M€**,

- Amélioration et extension des réseaux pour un montant total de **5,8 M€** dont notamment :
  - les extensions des réseaux** sur les communes de St Floris, Estrée-Blanche (rue de Longhem et Chaussée Brunehaut), Hesdigneul (rue du Bois), Houchin (rue Hesdigneul et du Bois), Ourton (rue de la Marne),
  - les réhabilitations des réseaux** sur les communes de Béthune (rue de Vaudricourt, Boulevard Victor Hugo), Isbergues (rues Anatole France et de Guarbecque), Auchel (rue de Turkève et du 11 novembre), Barlin (rue Ferrer), Annezin (rue de St Venant)
- Etudes pour **0,560 M€**
- Branchements pour **0,350 M€**

### Lutte contre les inondations et eaux pluviales : 5,99 M€

**En matière de lutte contre les inondations : 2,96 M€** (études, foncier et travaux) subventionnés dans le cadre du PAPI LYS :

– La Lawe (La Comté, Ourton, Gosnay, Rebreuve, Gauchin)	: 0,783 M€
– Zec Bellerive	: 0,180 M€
– Le passage busé du Grand Nocq	: 0,142 M€
– La retenue collinaire de Norrent-Fontes	: 0,100 M€
– La station de relèvement de Beuvry (loisne)	: 0,100 M€
– Bassin ravin fonds d'Ames	: 0,109 M€
– Courant de Drouvin à Verquin	: 0,088 M€
– Le fossé d'Avesnes	: 0,060 M€
– Le Surgeon à Vermelles	: 0,050 M€
– Plans de Restauration Ecologiques	: 0,290 M€
– Zec Coqueline	: 0,033 M€
– Zec Estrée Blanche	: 0,050 M€
– Zec Saint Hilaire Cottés	: 0,050 M€
– Retenues collinaires Gauchin	: 0,100 M€
– Etudes	: 0,430 M€
– Aménagements divers	: 0,175 M€
– Matériels et équipements	: 0,220 M€

**En matière d'eaux pluviales : 3,03 M€** (études, foncier et travaux) subventionnés par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'une programmation pluriannuelle :

Les principales réalisations porteront sur :

Etudes et zonage : **0,170 M€**

Travaux de réhabilitations ou de créations de réseaux ou de bassins : **2,860 M€** dont

Bruay-la-Buissière : secteur Wery – création d'un bassin de gestion des eaux de pluie

Douvrin : rues du Château d'eau et Cuvillier - déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire

Isbergues : Place Basly – réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et ouvrages de gestion des pluies.

Auchy-les-Mines : Centre Bourg – déconnexion des eaux de pluie des réseaux unitaires

Haisnes-les-la-Bassée : rue des Peupliers et Blocus, – déconnexion des eaux de pluie des réseaux unitaires

Calonne-Ricouart : rue Mont St Eloi – réhabilitation du réseau

Beuvry : Place Salengro - déconnexion des eaux de pluie des réseaux unitaires

Annequin : rues Salengro et de l'église– déconnexion des eaux de pluie des réseaux unitaires

### Déchets : 4,5 M€

– Travaux déchetterie Houdain	: 0,700 M€
– Aménagements déchetteries existantes	: 0,679 M€
– Acquisition et équipements des camions	: 1,800 M€
– Conteneurs, bennes et matériels	: 1,300 M€
– Aménagement décharge de Lambres	: 0,075 M€

## Environnement : 1,8 M€

- Travaux trame verte – trame bleue :
  - Vallée Carreau (Auchel Lozinghem Marles) : 0,500 M€
  - Entre les 2 vallées (Bruay Calonne Divion Marles) : 0,300 M€
  - Autres aménagements de terrains : 0,370 M€
  - Foncier : 0,420 M€
- Ces travaux pourraient faire l'objet de subventions.
- Subvention d'équipement plan climat : 0,200 M€ (subventionnés)

## Patrimoine, voirie et matériels : 7,4 M€

- Refuge-fourrière : 1,4 M€
- Etudes et aménagements des bâtiments abords (*bornes, toitures, chaudières, signalétique, optimisation énergétique, aménagements intérieurs, parkings...*) : 1,8 M€
- Requalification des voiries : 1,2 M€
- Optimisation éclairage public des zones : 0,7 M€ (subventionnés)
- Recharge Ecologique des Véhicules Electriques : 0,5 M€ (subventionnés)
- Accès pmr des bâtiments : 0,1 M€ (subventionnés)
- Matériels informatiques, logiciels, licences, mobilier, matériels divers : 1,7 M€

## Sport : 3,8 M€

- Etudes et réhabilitation piscines : 2,500 M€ (subventionnés)
- Centre Régional d'Arts Martiaux : 0,500 M€ (subventionnés)
- Matériels et équipements sportifs : 0,200 M€
- Aménagements des sites et matériels loisinord : 0,600 M€

## Culture : 0,650 M€

- Préservation chartreuse de Gosnay : 0,400 M€ (subventionnés)
- Matériels et équipements culturels, études : 0,250 M€

## II) POINT SUR LA DETTE AU 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

### A) Consolidation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

La dette communautaire regroupe les emprunts mais également les avances de l'Agence de l'Eau et les portages financiers d'investissement par différents organismes (Etablissement Public Foncier et Smtag).

Le taux moyen constaté pratiqué par les prêteurs est de l'ordre de **2,37 %** en baisse depuis 1 an (2,59 %). Actuellement, le taux moyen constaté pour les emprunts à taux variable (hors taux sur livret) est de **+0,23 %** (7 emprunts ont un taux égal à 0 %).

La répartition entre les différents budgets du capital restant dû est la suivante :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2019
Budget principal	<b>45 087 249</b>
Budgets annexes M14 (hors assainissement)	<b>48 189 858</b>
Budgets annexes M4 Assainissement collectif	<b>54 161 771</b>
	<b>147 438 878</b>

Elle progresse de **136,6 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 147,4 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019** (hors cautions et régularisations comptables). L'évolution est liée essentiellement à la reprise de dette liée à des transferts de compétences ou des portages financiers liés à des acquisitions. Le reste de la dette (emprunts et avances) augmente de **+0,131 M€**.

En 2018, le capital de la dette a été remboursé à hauteur de **10,669 M€** pour les emprunts et de **2,484 M€** pour les avances (dont 0,265 M€ transformé en subvention).

Trois emprunts ont été mobilisés :

- **Caisse d'épargne, 2,5 M€**, taux fixe de **1,57 %**, durée **20 ans**,
- **Banque Postale, 5 M€**, taux variable **euribor 3 mois + 0,40 %**, durée **20 ans**,
- **Société Générale, 5 M€**, taux variable **euribor 3 mois + 0,45 %**, durée **20 ans**,

Deux nouveaux contrats ont par ailleurs été signés :

- **Crédit Coopératif, 4 M€**, taux fixe de **1,49 %**, durée **20 ans**, mobilisable jusqu'au 31/10/2019,
- **Société Générale, 4 M€**, taux variable **euribor 3 mois + 0,40 %**, durée **20 ans**, mobilisable jusqu'au 31/10/2019.

Des avances de l'Agence de l'Eau ont été encaissées à hauteur de **0,784 M€**.

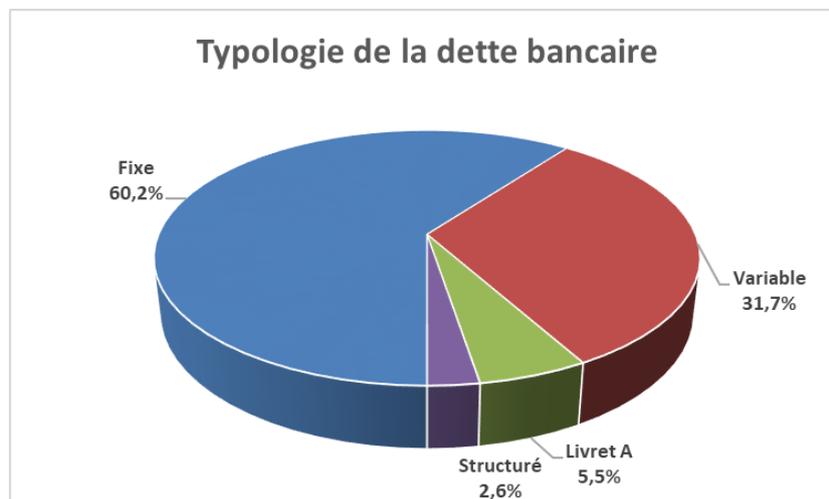
Par ailleurs, les portages financiers suivants ont été intégrés pour :

- Dévoiement des réseaux assainissement bhns via le **SMTAG** pour **3,162 M€** sur **15 ans**,
- Acquisition ex-clinique Sainte Barbe via l'**Etablissement Public Foncier** pour **1,367 M€** sur **4 ans**,
- Acquisition de la Maison de l'ingénieur (cité des électriciens) à **Maisons et Cités** pour **0,220 M€** sur **2 ans**,

Enfin, une reprise de dette a été constatée suite au transfert des équipements et compétences suivants :

- Loisinord pour **0,774 M€**,
- Piscine de Béthune pour **5,095 M€**,
- Aire d'accueil des gens du voyage de Lillers pour **0,147 M€**,
- Plu Sivom du Bruaysis pour **0,220 M€**

La part de dette bancaire en **taux fixe** est de **60 %** (65 % en 2018). Une remontée des taux monétaires pourrait avoir un impact non négligeable sur la charge financière des prêts à taux variables dont le taux moyen actuel constaté est de **0,14 %** (hors prêts indexés sur livret). A noter que les contrats à taux variable disposent d'une clause de basculement en taux fixe, à chaque échéance et sans frais.



**L'exposition aux risques selon la charte Gissler est la suivante :**

Un seul emprunt est classé à risque. Il est basé sur un **taux fixe à 4,09 %** qui serait dégradé si l'**euribor 12 mois devenait supérieur à 5,50 %**. A fin février 2019, l'euribor 12 mois est de **- 0,108 %**. Le risque apparaît particulièrement éloigné et ne nécessite pas de sécuriser cet encours considérant l'importante indemnité de remboursement anticipé qui serait due.

## B) LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

La capacité de désendettement (indicateur de solvabilité) représente la capacité à rembourser la dette si on y consacre l'intégralité de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles). Il s'exprime en nombre d'années et un premier seuil d'alerte est couramment fixé à 12 ans. Cet indicateur a été repris dans le contractualisation portant sur l'évolution de nos finances avec l'Etat pour la période 2014-2016 avec un niveau de **3,32 années**.

Compte tenu du capital restant dû de **44,09 M€** et d'une épargne brute prévisionnelle de **12,2 M€**, la capacité de désendettement, à taux de fiscalité constants, est de **3,7 années**. Cet indicateur devrait augmenter progressivement compte tenu d'une légère augmentation du besoin de financement et de l'érosion attendue de l'épargne brute. La dernière référence moyenne connue pour les communautés d'agglomération est **4,7 années** (*Observatoires des Finances et de la Gestion publique Locale 2018 – compte de gestion 2017 provisoire – budget principal*).

## III) CONSOLIDATION DES PREVISIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Budget principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Principal (m14)</b>	<b>182 531 830</b>	<b>182 531 830</b>	<b>60 396 200</b>	<b>60 396 200</b>
Opérations réelles	167 453 390	179 671 830	55 036 200	42 817 760
Opérations d'ordre	15 078 440	2 860 000	5 360 000	17 578 440
<b>Assainissement Collectif (m49)</b>	<b>21 030 000</b>	<b>21 030 000</b>	<b>14 314 800</b>	<b>14 314 800</b>
Opérations réelles	14 402 200	20 230 000	11 714 800	5 887 000
Opérations d'ordre	6 627 800	800 000	2 600 000	8 427 800
<b>Assainissement Non Collectif (m49)</b>	<b>738 000</b>	<b>738 000</b>	<b>7 300</b>	<b>7 300</b>
Opérations réelles	730 700	738 000	7 300	-
Opérations d'ordre	7 300	-	-	7 300
<b>Zones (m14)</b>	<b>49 441 100</b>	<b>49 441 100</b>	<b>47 306 700</b>	<b>47 306 700</b>
Opérations réelles	4 858 000	2 734 400	1 065 000	3 188 600
Opérations d'ordre	44 583 100	46 706 700	46 241 700	44 118 100
<b>Bâtiments (m14)</b>	<b>3 952 300</b>	<b>3 952 300</b>	<b>9 041 800</b>	<b>9 041 800</b>
Opérations réelles	1 411 200	3 352 300	7 941 800	6 000 700
Opérations d'ordre	2 541 100	600 000	1 100 000	3 041 100
<b>Secteur gare Bruay (m14)</b>	<b>17 891 900</b>	<b>17 891 900</b>	<b>17 628 000</b>	<b>17 628 000</b>
Opérations réelles	336 900	788 900	525 000	73 000
Opérations d'ordre	17 555 000	17 103 000	17 103 000	17 555 000
<b>Fouilles archéologiques (m4)</b>	-	-	-	-
Opérations réelles	-	-	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-
<b>Ventre électricité (m4)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	-	-
Opérations réelles	20 000	20 000	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-
<b>Loisinord (m14)</b>	<b>2 183 270</b>	<b>2 183 270</b>	<b>1 049 640</b>	<b>1 049 640</b>
Opérations réelles	1 777 270	2 116 270	932 640	593 640
Opérations d'ordre	406 000	67 000	117 000	456 000
<b>Zone Fauquethun (M14)</b>	<b>936 850</b>	<b>936 850</b>	<b>924 850</b>	<b>924 850</b>
Opérations réelles	6 000	109 500	103 500	-
Opérations d'ordre	930 850	827 350	821 350	924 850
<b>Bat. Cial Amettes (M14)</b>	<b>25 260</b>	<b>25 260</b>	<b>13 460</b>	<b>13 460</b>
Opérations réelles	11 800	25 260	13 460	-
Opérations d'ordre	13 460	-	-	13 460
<b>Quai fluvial Guarbecque (M4)</b>	<b>68 000</b>	<b>68 000</b>	<b>6 400</b>	<b>6 400</b>
Opérations réelles	61 600	68 000	6 400	-
Opérations d'ordre	6 400	-	-	6 400
<b>Zone La Haye (M14)</b>	<b>1 908 030</b>	<b>1 908 030</b>	<b>1 874 500</b>	<b>1 874 500</b>
Opérations réelles	16 530	124 330	107 800	-
Opérations d'ordre	1 891 500	1 783 700	1 766 700	1 874 500
<b>Zone Plantin (M14)</b>	<b>374 370</b>	<b>374 370</b>	<b>374 370</b>	<b>374 370</b>
Opérations réelles	-	-	-	-
Opérations d'ordre	374 370	374 370	374 370	374 370
<b>Consolidation totale bp 2019</b>	<b>281 100 910</b>	<b>281 100 910</b>	<b>152 938 020</b>	<b>152 938 020</b>
Opérations réelles	191 085 590	209 978 790	77 453 900	58 560 700
Opérations d'ordre	90 015 320	71 122 120	75 484 120	94 377 320